

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUIN 2015**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 09 juin 2015, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

Présents : M^{me} BOUILLON – Mr CORRE – M^{me} GAILLE – Mr MEUNIER – M^{me} GRENIER (Adjoints) – Mr POTIGNAT – M^{me} SABATIER – Mr QUAIRE (conseillers délégués) – Mr BOUCHARD – M^{me} FINAT – M^{me} JAYAT – M^{me} GUILLET – Mr MAIRAL – M^{elle} ARNOUX – M^{me} GRINCOURT – Mr JOURDAIN – Mr MARILLIER – M^{me} HORIOT – M^{me} BRADEL (Conseillers municipaux).

Absent représenté : Mrs CROUZIER, BACOT, BLANCHET

Mademoiselle Karen ARNOUX a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION du compte rendu du 29 avril 2015 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ JURY D'ASSISES

Comme chaque année, 9 personnes doivent être désignées pour participer, en cas de besoin, au jury d'assises pour l'année 2016. Sur la base de la liste électorale générale, les personnes tirées au sort sont les suivantes :

- Madame GUIET/CANTAT Maryvonne, Madame KOENIG/CAMMINADA Françoise, Madame RANVIER Martine, Madame BAFFIER/DESGOUTTES Madeleine, Monsieur CHANET Alain, Monsieur FOUGERES Joël, Madame LEMORT/GAGNARD Isabelle, Madame GRIFFET Catherine, Monsieur EVANDILOFF Didier.

2/ MARCHES PUBLICS :

- Ecole Maternelle : réfection des sols. Le Maire présente le résultat de l'ouverture et de l'analyse des 2 plis reçus, effectuées lors de la commission d'appel d'offres du 18 mai 2015 :

TABLEAU D'ANALYSE ET DE CLASSEMENT DES OFFRES			
N° du registre	Noms des Candidats	en H.T.	en T.T.C.
1	SOL'CONCEPT	22 000,22€	26 400,26€
2	FINASOL CONCEPT DECOT	16 326,00€	19 591,20€

Après avoir analysé les offres reçues, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise FINASOL CONCEPT DECOT qui, selon les critères de pondération, est la mieux placée ; et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

- Salle des Fêtes : réfection d'une toiture-terrasse. Le Maire présente le résultat de l'ouverture et de l'analyse des 2 plis reçus, effectuées lors de la commission d'appel d'offres du 18 mai 2015 :

TABLEAU D'ANALYSE ET DE CLASSEMENT DES OFFRES			
N° du registre	Noms des Candidats	en H.T.	en T.T.C.
1	MORLAT	29 187,70€	35 025,24€
2	SARL VIROT	18 003,80€	21 604,56€

Après avoir analysé les offres reçues, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise SARL VIROT qui, selon les critères de pondération, est la mieux placée ; et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

3/ INSTALLATION CLASSEE : gestion des déchets à Cusset

Suite à la présentation du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation de gestion de déchets sur la commune de Cusset par la société EPUR CENTRE SAS, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de donner un avis favorable à ce projet mais sous les réserves suivantes :

- impact de la circulation des camions et du circuit envisagé : à la sortie du site, les camions doivent emprunter uniquement la voirie départementale D 27 ;
- limiter autant que possible les nuisances sonores et olfactives.

4/ ALIGNEMENTS

Considérant qu'il est opportun de procéder à l'acquisition des parcelles suivantes :

- cadastrée section AR n°675 de 16 m², figurant au compte de Mme LIABAUD, située 15 rue de Vichy à Creuzier-le-Vieux : considérant l'estimation de sa valeur vénale par le Service du Domaine de la DGFP (du 27 mai 2015), le Maire propose son acquisition au prix de 56€ et d'établir l'acte notarié en l'étude de Maître Anne PICARD, Place de la Source Intermittente rue Lucas à BELLERIVE-SUR-ALLIER (03) ;

- cadastrée section AO n°464 de 310 m², figurant au compte de l'Indivision NEBOUT, et située 18 rue de la Montagne Verte à Creuzier-le-Vieux : considérant l'estimation de sa valeur vénale par le Service du Domaine de la DGFP (du 27 mai 2015), le Maire propose son acquisition au prix de 1 085€ et d'établir l'acte notarié en l'étude de Maître François ROBELIN, 24bis rue Lucas à VICHY (03).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les propositions ci-dessus et autorise Monsieur Gilbert CROUZIER, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte notarié.

5/ RESTAURATION SCOLAIRE : passage en régie communale

A l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de l'association Restaurant Scolaire (30 juin 2015), les membres du Conseil décident à l'unanimité que la gestion de la restauration scolaire sera reprise en régie en cas de dissolution de cette association. Toutefois, ils décident la création d'une

commission extra-communale dont le but sera de continuer à veiller au bon fonctionnement de ce service (menus, équipement, etc...).

6/ Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA)

Monsieur le Maire rappelle que l'ATDA est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes. Ainsi, elle propose à ses membres :

- Au titre des missions de base : Une assistance informatique, Une assistance en matière de développement local, Une assistance à maîtrise d'ouvrage et une assistance financière.
- Au titre du service optionnel : une assistance technique (voirie, espaces publics, ouvrages d'art, bâtiments) ; une assistance au suivi des ouvrages d'art, une assistance à la gestion de la voirie et un appui à la rédaction des actes du domaine public.

Lors de sa réunion du 8 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de compléter ces différentes prestations en proposant un service urbanisme. Ce service optionnel comprend :

- Une animation du réseau des services instructeurs : formation, réunion d'information, veille juridique et jurisprudentielle, assistance juridique, assistance pour l'instruction de dossiers complexes.
 - Une assistance pour l'application du droit de sols pour les communes compétentes et les EPCI compétents. Les collectivités bénéficient dans le cadre de ce service, des prestations énoncées ci-après : formations et journées d'actualité ; veille juridique et jurisprudentielle ; instruction des autorisations d'urbanisme ; contrôle de l'achèvement et de la réalisation des travaux ; constatation des infractions pénales et police de l'urbanisme : préparation des projets d'arrêté interruptif de travaux, assistance en matière de recours gracieux, assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de recours contentieux.
 - Une assistance en matière d'urbanisme réglementaire : conduite d'étude pour l'élaboration, la modification et la révision d'un document d'urbanisme ; préparation des dossiers de modifications simplifiées et de révisions simplifiées des documents d'urbanisme ; assistance en matière de recours gracieux ; assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de recours contentieux ; assistance pour les questions connexes au document d'urbanisme.
- Une assistance pour les outils d'aménagement sous forme notamment de conduite d'étude.
- Une assistance pour la mise en œuvre des outils d'action foncière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les statuts de l'ATDA modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2014.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

- Réunion sur la mutualisation organisée par VVA le 1^{er} septembre à 18h30 ouverte à tous les conseillers et animée par Messieurs AGUILLERA (élu) et RAMIS (DGS de VVA) ;
- City-stade : face à la diversité des offres reçues, un délai supplémentaire a été décidé pour leur étude ;
- Dépenses imprévues : 11 000€ pour le tracteur devoirie ;
- Balayeuse de voirie : une convention annuelle est en préparation avec la ville de Cusset.

Séance levée à 21h15.